

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 52 (1960)  
**Heft:** 7-8

**Artikel:** Dans les Cartels syndicaux cantonaux  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385154>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

organisations d'employeurs et de travailleurs aux échelons national et industriel.

A ces réalisations s'ajoute l'adoption de deux avant-projets de recommandations concernant l'épineux problème de la réduction de la durée du travail et du logement des travailleurs. C'est là un bilan positif dont il convient de se féliciter.

D'autant plus que la discussion du rapport du directeur général ainsi que du problème de l'augmentation des revenus et de l'amélioration des conditions de vie dans les communautés rurales ont permis de confronter les opinions des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur de nombreux problèmes.

De la discussion jaillit la lumière, dit-on. Si ce n'est pas toujours le cas, du moins peut-on affirmer que la confrontation d'opinions offre l'avantage d'apprécier mieux les différentes données des problèmes économiques et sociaux complexes, multiples et divers qui se posent.

Si la contestation des pouvoirs de certaines délégations ou la participation de certains délégués aux travaux des commissions techniques continue d'alimenter les affrontements spectaculaires, du moins peut-on constater que les problèmes pratiques posés à l'attention de la conférence éliminent de façon presque automatique les préventions et les rigueurs du parti pris. Ce n'est pas le moindre résultat d'une telle conférence que d'offrir la possibilité aux partenaires économiques et aux représentants des gouvernements de s'expliquer et d'essayer d'aboutir à des conclusions pratiques.

## Dans les Cartels syndicaux cantonaux

### *Valais*

Dimanche 19 juin 1960, le Cartel syndical valaisan, qui représente 10 000 salariés de toutes les professions en Valais, tenait son assemblée annuelle à Ardon. En remplacement du collègue Th. Frey, décédé, le collègue Alfred Rey, secrétaire FOMH à Sierre, fut élu à la présidence.

Après avoir entendu divers orateurs, le cartel a pris, sur les problèmes actuels, les positions suivantes:

### Politique fiscale de l'Etat

Le cartel regrette le manque d'objectivité de la campagne qui précéda la votation sur la nouvelle loi fiscale communale et cantonale et laisse la responsabilité de l'augmentation d'impôt qui en

découlera pour les salariés aux partis politiques et aux organisations qui l'ont recommandée.

Il estime également malencontreuses les décisions du Grand Conseil d'augmenter le prix de pension du Sanatorium valaisan et de majorer la taxe de l'apprentissage.

Il constate que ces mesures ont une influence défavorable surtout pour les contribuables de condition modeste. Il agira afin que les coefficients de l'impôt communal soient maintenus le plus bas possible et que les deux autres mesures soient reportées.

### Politique sociale

Le cartel relève que la revision des dispositions cantonales sur l'assurance-maladie est toujours en suspens et que pendant ce temps le prix des traitements hospitaliers devient de plus en plus insupportable pour la majorité des citoyens.

Il relève aussi qu'il n'existe pas de complément cantonal à l'AVS, si ce n'est une aide trop parcimonieuse aux vieillards.

Il pense que le moment est venu de combler ces lacunes en rendant l'assurance-maladie obligatoire jusqu'à une certaine limite de revenu, mais en la rendant possible par de fortes subventions, et en créant une AVS complémentaire cantonale.

Il souhaite que les nouvelles dispositions concernant la construction de logements à loyers modestes suscitent de nombreuses initiatives dans le canton.

### Education

Le cartel salue avec plaisir la réalisation en cours des ateliers-écoles. Il souhaite cependant que l'exécution du plan total ne tarde pas.

Afin d'utiliser au maximum les nouvelles possibilités, il invite les autorités responsables à mieux organiser l'information des parents et des enfants sur les diverses branches qui s'ouvrent après l'école primaire et secondaire en corrélation avec les besoins du pays et les tendances nouvelles, par l'édition d'une brochure à distribuer à tous les élèves à la fin de leur écolage. Il demande aux communes et au canton un effort supplémentaire afin que l'enseignement primaire et secondaire soit entièrement gratuit.

Le cartel remercie les autorités pour l'appui qu'elles donnent à l'Université populaire valaisanne. En cette année où l'UNESCO convoque un congrès mondial consacré à ce problème fondamental, il espère que les activités de l'Université populaire valaisanne s'étendront sous des formes diverses à l'ensemble de la population et qu'une loi mettra cette institution sur pied d'égalité avec les autres branches éducatives existantes.

## Organisation professionnelle

Le cartel invite toutes les professions à se réunir par secteur, bâtiment, commerce, industrie, pour harmoniser les horaires de travail afin de réaliser la semaine de cinq jours.

Par ailleurs, il reconnaît avec plaisir les efforts des autorités pour un contrôle efficace de la main-d'œuvre étrangère par la Commission instituée à cet effet. Il souhaite que ce contrôle paritaire s'étende à tous les domaines de l'activité économique.

Il a pris acte des difficultés que rencontrent les mandataires de la Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD) auprès des autorités cantonales pour la sauvegarde des intérêts que représente cette fédération. Le cartel se solidarise entièrement avec ces travailleurs de la fonction publique, dont les légitimes revendications sont arbitrairement écartées par le Conseil d'Etat. Il estime que la haute autorité cantonale devrait aborder les problèmes des relations du travail dans un esprit plus constructif.

## Economie

Le cartel salue avec joie le début des travaux des Raffineries du Rhône S. A. à Collombey et espère que la loi sur les oléoducs en préparation ne fera pas obstacle à la réalisation des projets en cours.

## Conclusions

Le cartel mettra tout en œuvre pour réaliser les buts qu'il vient de se fixer pour le proche avenir. Il compte pour cela sur l'appui des fédérations et de leurs membres.

## *Vaud*

En application du nouveau règlement du Cartel syndical vaudois, (CSV), l'assemblée annuelle des délégués s'est tenue le 7 mai à Lausanne, sous la présidence de Willy Schüpbach, président. Quarante-deux délégués des sections des différentes fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse et des cartels locaux ou régionaux y participèrent.

Le rapport écrit du comité cantonal, complété oralement par le secrétaire Richard Bringolf, offrit l'occasion de passer en revue les principaux problèmes qui préoccupèrent le cartel cantonal au cours d'une année d'intense activité. Tour à tour furent ainsi examinés les résultats vaudois de l'initiative de l'USS sur la réduction de la durée du travail et la protection des travailleurs, les élections des juges prud'hommes, la participation des syndicats à la radio, la surveillance de la main-d'œuvre étrangère, les expositions vaudoise de 1960 et nationale de 1964, les manifestations du 30<sup>e</sup> anni-

versaïre, le Fonds interprofessionnel de prévoyance (FIP), les frais d'hospitalisation, la revision de la loi vaudoise sur le travail, le projet de loi fédérale sur les allocations familiales, le développement industriel et commercial du canton, la création d'une Guilde du théâtre.

Les délégués insistèrent pour que le Comité cantonal demeure vigilant devant l'accroissement des effectifs de la main-d'œuvre étrangère, pour qu'il intensifie son action en faveur des salariés face aux exigences des établissements hospitaliers du canton, intervienne afin que la Guilde du théâtre soit avant tout une organisation de spectateurs tout en favorisant une meilleure coordination des troupes d'acteurs professionnels. Les délégués sanctionnèrent tacitement l'action du comité développée en plein accord avec les fédérations intéressées pour trouver une solution syndicale au problème des vacances dans le cadre de la loi et des conventions collectives de travail.

C'est avec satisfaction que l'assemblée enregistra l'augmentation des effectifs des sections affiliées. Au 31 décembre 1959, le canton de Vaud comptait 34 295 syndiqués, soit une augmentation de plus de 700 unités, et il occupe la troisième place dans le pays, après les cartels cantonaux de Zurich et Berne.

L'examen des comptes et du budget donna lieu à plusieurs interventions justifiées, notamment à propos du paiement des cotisations. Il y a lieu de relever que l'action du CSV se trouve malheureusement freinée par l'insuffisance des moyens financiers mis à sa disposition. Un appel pressant a été lancé aux sections, de moins en moins nombreuses, qui ne s'acquittent pas régulièrement de leurs obligations financières. Malgré le renchérissement, dont se ressent également l'administration du cartel, le taux de la cotisation n'a pas été modifié.

Les élections au Comité cantonal procédèrent à une répartition plus équitable des treize mandats entre les représentants des diverses fédérations.

Tandis que le mandat de membre de la Commission syndicale suisse était renouvelé au président Willy Schüpbach, l'assemblée désigna Henri Cousin (SEV, Lausanne) et Henri Barbey (FOTF, Nyon) comme délégués au congrès syndical suisse d'octobre 1960.

A l'issue de la partie administrative, les délégués entendirent un exposé très apprécié de M. François Guisan, ingénieur, secrétaire d'Énergie Nucléaire S. A., traitant de « L'énergie atomique et la Suisse ». Cet exposé concis et clair aura contribué à combler une des nombreuses lacunes dans la connaissance des syndicalistes, tout en donnant à cette assemblée annuelle un attrait supplémentaire.